

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 19 AOÛT 1919

Rapport de la Commission des Affaires étrangères,
chargée d'examiner le Projet de Loi approuvant
l'arrangement conclu à Versailles, le 18 juin 1919,
entre les États-Unis d'Amérique, la Belgique,
la France et l'Empire Britannique, concernant
l'occupation militaire des territoires rhénans.

*(Voir les n^{os} 204, 284 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants
du 8 août 1919.)*

Présents : MM. le baron DE FAVEREAU, président ; BERGMANN, POELAERT,
COUSOT, HALOT, Edouard PELTZER, SPEYER, LAFONTAINE, le duc d'URSEL,
le vicomte Adr. VILAIN XIII et le baron DESCAMPS, rapporteur.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 8 août 1919, la Chambre des Représentants a
adopté, à l'unanimité, le Projet de Loi qui nous est soumis. Votre
Commission des Affaires étrangères, qui a examiné le Traité de Paix, vous
propose d'approuver l'arrangement concernant l'occupation militaire des
territoires rhénans.

Le Rapporteur,
Baron DESCAMPS.

Le Président,
Baron DE FAVEREAU.